

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 893**1^{er} septembre 2003****SOMMAIRE**

A Holding S.A., Luxembourg	42861	Euroinfo S.A., Luxembourg	42862
A T M S.A., Esch-sur-Alzette	42852	Europtima S.A., Luxembourg	42819
A T M S.A., Esch-sur-Alzette	42853	Eurotouristic S.A., Luxembourg	42863
Agri-Food Investments S.A., Luxembourg	42830	F.W.L. S.A., Luxembourg	42828
Apsys Investment, S.à r.l., Luxembourg	42840	Fadaso S.A.H., Luxembourg	42863
Association Luxembourgeoise des Organiseurs du Grand Départ du Tour de France en 2002, A.s.b.l., Luxembourg	42860	Helvoet Pharma Group S.A., Luxembourg	42830
Auto-Moto-Ecole Patrick Warnier, S.à r.l., Bascha- rage	42853	IMX S.A., Luxembourg	42863
Boito & Koscielna Architectes, S.à r.l., Luxem- bourg	42864	International Purchase & Rental Services (IPRS) S.A., Luxembourg	42855
Borg Luxembourg S.A., Luxembourg	42828	Kiwi II Management Company S.A., Luxembourg	42827
Boventi S.A., Luxembourg	42863	Kiwi II Management Company S.A., Luxembourg	42827
Commandite Financière Holding S.A., Luxem- bourg	42860	Loriquet S.A., Luxembourg	42830
Coprosider International S.A., Luxembourg	42826	Luxbauhaus, S.à r.l., Luxembourg	42854
Credit Suisse Bond Fund Management Company S.A.H., Luxembourg	42818	Luxbauhaus, S.à r.l., Luxembourg	42854
Credit Suisse Commodity Fund Management Com- pany S.A.H., Luxembourg	42827	Naet S.A., Luxembourg	42860
Credit Suisse MultiFund Management Company S.A.H., Luxembourg	42819	Naska Group S.A., Luxembourg	42861
CS Advantage (Lux), Sicav, Luxembourg	42826	Natexis Banques Populaires (Luxembourg) S.A., Luxembourg	42861
CS Renten Strategie Management Company S.A.H., Luxembourg	42819	Oleamar International S.A. Luxembourg, Luxem- bourg	42863
CSAM Invest Management Company S.A.H., Lu- xembourg	42820	Private Equity Partners (Lux) S.A., Luxembourg	42862
Danilux S.A., Strassen	42846	Promobuild, S.à r.l., Luxembourg	42845
Dicam S.A., Luxembourg	42854	Proveco, S.à r.l., Luxembourg	42829
Dimalux S.A., Luxembourg	42862	Refinancing & Investments S.A.H., Luxembourg	42818
Dimalux S.A., Luxembourg	42862	SB Holding A.G., Luxembourg	42829
EBM, S.à r.l., Luxembourg	42832	Securisk S.A., Senningerberg	42818
EnergoTherm Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	42820	Serfig S.A., Luxembourg	42826
EPP Participations S.A., Luxembourg	42829	Specialised Engineering Holdings, S.à r.l., Luxem- bourg	42853
Estrela, S.à r.l., Larochette	42839	Sunset Finance Corporation S.A., Luxembourg	42836
Euro Realty, S.à r.l., Luxembourg	42847	Trasfin S.A., Luxembourg	42854
		Valink Holding S.A., Luxembourg	42854
		Vetechal International, Luxembourg	42862
		Voyages et Autocars Erny Wewer, S.à r.l., Esch- weiler	42846
		XMTCH Management Company S.A.H., Luxem- bourg	42828

CREDIT SUISSE BOND FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 44.866.

—

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2003, réf. LSO-AG08749, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2003.

Les administrateurs ci-après ont été réélus par l'assemblée générale ordinaire du 12 mai 2003 et ce jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2004.

- Heinrich Wegmann, Zurich.

- Raymond Melchers, Luxembourg.

- Agnes F. Reicke, Zurich.

- Jörg Schultz, Zurich.

KPMG AUDIT, Luxembourg a été réélue comme réviseur d'entreprise jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2003.

Certifié sincère et conforme

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT

FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

J. Siebenaller / D. Breger

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2003, réf. LSO-AG08747. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(045611.3/736/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2003.

REFINANCING & INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 4.728.

Constituée par-devant M^e Jules Hamelius, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 juin 1950, acte publié au Mémorial C n° 58 du 20 juillet 1950, modifiée par-devant M^e Frank Baden, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 4 avril 1978, acte publié au Mémorial C n° 129 du 19 juin 1978, modifiée par-devant le même notaire en date du 20 juin 1980, acte publié au Mémorial C n° 198 du 11 septembre 1980, modifiée par-devant le même notaire en date du 3 mai 1985, acte publié au Mémorial C n° 168 du 13 juin 1985, modifiée par acte sous seing privé du 8 août 2001, acte publié au Mémorial C n° 244 du 13 février 2002.

—

Le bilan au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2003, réf. LSO-AG08819, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour REFINANCING & INVESTMENTS S.A.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING, S.à r.l.

Signature

(045612.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2003.

SECURISK, Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 57.005.

—

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2003

Quatrième résolution: Nominations statutaires

1. Les mandats de MM. Luc Debeys, Gerrit Bellon, de Mme Sophie Vandeven et de la société SOGECORE prennent fin à l'issue de cette Assemblée. Ils sont réélus à l'unanimité jusqu'à l'issue de l'Assemblée qui doit statuer sur les comptes de l'exercice 2008.

2. Le mandat du Réviseur d'Entreprises DELOITTE & TOUCHE arrivant à échéance à l'issue de cette Assemblée, il est reconduit à l'unanimité jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2003, réf. LSO-AH00328. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(045874.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2003.

CS RENTEN STRATEGIE MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 45.629.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2003, réf. LSO-AG08767, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2003.

Les administrateurs ci-après ont été réélus par l'assemblée générale ordinaire du 12 mai 2003 et ce jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2004.

- Heinrich Wegmann, Zurich.
- Raymond Melchers, Luxembourg.
- Agnes F. Reicke, Zurich.
- Jörg Schultz, Zurich.

KPMG AUDIT, Luxembourg a été réélue comme réviseur d'entreprise jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2003.

Certifié sincère et conforme

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT

FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

J. Siebenaller / D. Breger

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2003, réf. LSO-AG08765. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(045637.3/736/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2003.

CREDIT SUISSE MULTIFUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 81.898.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2003, réf. LSO-AG08771, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2003.

Les administrateurs ci-après ont été réélus par l'assemblée générale ordinaire du 12 mai 2003 et ce jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2004.

- Heinrich Wegmann, Zurich.
- Raymond Melchers, Luxembourg.
- Agnes F. Reicke, Zurich.
- Jörg Schultz, Zurich.
- Donald B. Rice, Luxembourg.

KPMG AUDIT, Luxembourg a été réélue comme réviseur d'entreprise jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2003.

Certifié sincère et conforme

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT

FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

J. Siebenaller / D. Breger

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2003, réf. LSO-AG08768. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(045640.3/736/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2003.

EUROPTIMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 33.090.

Par décision du 30 juillet 2003 du liquidateur judiciaire de la société EUROPTIMA S.A., le siège social de la société a été transféré à l'adresse suivante: L-1528 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

Pour extrait conforme

A. Rukavina

Le liquidateur judiciaire

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2003, réf. LSO-AH00384. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(045814.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2003.

CSAM INVEST MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 72.925.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2003, réf. LSO-AG08736, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2003.

Les administrateurs ci-après ont été réélus par l'assemblée générale ordinaire du 12 mai 2003 et ce jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2004.

- Heinrich Wegmann, Zurich.
- Raymond Melchers, Luxembourg.
- Agnes F. Reicke, Zurich.
- Jörg Schultz, Zurich.

KPMG AUDIT, Luxembourg a été réélue comme réviseur d'entreprise jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 juillet 2003.

Certifié sincère et conforme
CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT
FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

J. Siebenaller / D. Breger

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2003, réf. LSO-AG08901. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(045644.3/736/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2003.

Energotherm LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 94.908.

STATUTES

In the year two thousand three, on the twenty-sixth of May.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Luxembourg).

There appeared:

Mr Nahum Galmor, manager, residing at Via Carbonara 21, Recco, Italy,
here represented by Mrs Françoise Pfeiffer, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 25 April 2003, in Vlissingen.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration**Art. 1. Name**

There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name Energotherm LUXEMBOURG, S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the manager(s) of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the manager(s) of the Company. Where the manager(s) of the Company determine that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire

by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. It may further trade, purchase and sell (including purchase and sell for the risk and account of another party) any type of minerals, fertilizers and chemicals (including phosphorus).

3.5. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favor or relate to its object.

Art. 4. Duration

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (12,500 EUR) represented by one hundred and twenty five (125) shares in registered form with a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among partners.

In case of a sole partner, the shares are freely transferable to non-partners.

Inter vivos, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company. In the event of death, the transfer of the shares of the deceased partner to new partners is subject to the approval given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is however not required if, in the event of death, the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

III. Management - Representation

Art. 7. Managers

7.1. The Company is managed by one manager or, at most, by two managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the managers

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the managers which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the single manager, or the two managers (acting under their joint signatures) of the Company. Such delegations may be validly sub-delegated, unless otherwise specified in the delegation deeds.

Art. 9. Representation

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of the single manager of the Company or, as the case may be, by the joint signatures of the two managers or the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 10. Liability of the managers

The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of partners**Art. 11. Powers and voting rights**

11.1. The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

11.2. Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

11.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 12. Form - Quorum - Majority

12.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

12.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

12.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits**Art. 13. Accounting Year**

13.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December of the same year.

13.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager(s) shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

13.3. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 14. Allocation of Profits

14.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

14.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

VI. Dissolution - Liquidation**Art. 15. Dissolution - Liquidation**

15.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

15.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

VI. General provision

16. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2003.

Subscription - Payment

Thereupon, Mr Nahum Galmor prenamed, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all one hundred and twenty-five (125) shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the under-signed notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro.

Resolutions of the sole partner

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. Are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- BGL MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
 - Mr Nahum Galmor, manager, residing at Via Carbonara 21, Recco, Italy.
2. The registered office of the Company is set at L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt-six mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Nahum Galmor, gérant, demeurant à Via Carbonara 21, Recco, Italie
ici représenté par Madame Françoise Pfeiffer, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 25 avril 2003 à Vlissingen.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination

Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination EnergoTherm LUXEMBOURG, S.à r.l. (la «Société»), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi») et par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du (des) gérant(s). Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du (des) gérant(s) des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le(s) gérant(s) estime(nt) que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. Elle pourra également s'engager dans le commerce des minéraux, engrais et substances chimiques de toute nature (y compris du phosphore) ainsi qu'acheter et vendre (y compris acheter et vendre au nom et pour le compte de tiers) les biens précités.

3.5. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 4. Durée

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés.

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement cessibles à un non-associé.

Entre vifs, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du Code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Gérants

7.1 La Société est gérée par un gérant ou, au plus, deux gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat.

7.2 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs des gérants

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du(des) gérant(s) qui aura(auront) tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant unique ou les deux gérants (agissant sous leurs signatures conjointes). De telles délégations peuvent valablement être sous-déléguées, sauf disposition contraire dans l'acte de délégation.

Art. 9. Représentation

La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique ou les signatures conjointes des deux gérants, ou par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 10. Responsabilités des gérants

Les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 11. Pouvoirs et droits de vote

11.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

11.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

11.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 12. Forme - Quorum - Majorité

12.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

12.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

12.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 13. Exercice social

13.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

13.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le(s) gérant(s) dresse(nt) un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 14. Affectation des bénéfices

14.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

14.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 15. Dissolution - Liquidation

15.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

15.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VI. Disposition générale

16. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2003.

Souscription - Libération

Monsieur Nahum Galmor, prénommé, déclare avoir souscrit à l'entièreté du capital social de la Société et avoir entièrement libéré les cent vingt-cinq (125) parts sociales par versement en numéraire, de sorte que la somme de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

La personne comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros.

Décision de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Sont nommés comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - BGL MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 27 avenue Monterey.
 - Monsieur Nahum Galmor, gérant, demeurant à Via Carbonara 21, Recco, Italie.
2. Le siège social de la Société est établi à L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Pfeiffer, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 mai 2003, vol. 877, fol. 42, case 8. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 juin 2003.

J.-J. Wagner.

(046273.3/239/345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

CS ADVANTAGE (LUX), SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 80.866.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2003, réf. LSO-AG08742, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2003.

Les administrateurs ci-après ont été réélus par l'assemblée générale ordinaire du 14 mai 2003 et ce jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2004.

- Heinrich Wegmann, Zurich.
- Raymond Melchers, Luxembourg.
- Agnes F. Reicke, Zurich.
- Jörg Schultz, Zurich.

KPMG AUDIT, Luxembourg a été réélu comme réviseur d'entreprise jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 juillet 2003.

Certifié sincère et conforme
CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT
FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

J. Siebenaller / D. Breger

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2003, réf. LSO-AG08903. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(045649.3/736/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2003.

SERFIG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.
R. C. Luxembourg B 70.780.

1) Madame Marina Strazzera, administrateur de société, née le 17 septembre 1965 à I-Milan, demeurant à Monaco, Monte Carlo, 8, avenue St. Roman, a été nommée présidente du conseil d'administration et administrateur-délégué, chargée de la gestion journalière de la société avec le pouvoir de l'engager par sa seule signature quant à cette gestion.

2) Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2005, le conseil d'administration se compose comme suit:

- Madame Marina Strazzera, prénommée, présidente du conseil d'administration et administrateur-délégué, (en remplacement de Madame Anna Strazzera, démissionnaire).

- Monsieur Pietro Strazzera, administrateur de société, né le 10 décembre 1928 à I-Trapani, demeurant à Monaco, Monte Carlo, 8, avenue St. Roman, (en remplacement de Madame Margherita Strazzera, démissionnaire);

- Monsieur Dr. Paolo di Nola, administrateur de société, né le 24 décembre 1966 à I-Milan, demeurant à Monaco, Monte-Carlo, 8, avenue St. Roman, (en remplacement de Monsieur Livio Strazzera, démissionnaire).

Luxembourg, le 24 juillet 2003.

Pour avis sincère et conforme

Pour SERFIG S.A.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2003, réf. LSO-AG08844. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(045696.3/528/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2003.

COPROSIDER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 59.174.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 22 octobre 2002*

L'Assemblée ratifie la cooptation de Innocenti Federico au poste de Valsecchi Sergio et de donner décharge pleine et entière à l'administrateur sortant pour l'exercice de son mandat.

Pour extrait sincère et conforme

COPROSIDER INTERNATIONAL S.A.

R. Scheifer-Gillen / F. Innocenti

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2003, réf. LSO-AG07130. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(045953.3/545/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2003.

CREDIT SUISSE COMMODITY FUND MANAGEMENT COMPANY S.A.,**Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 49.951.

—

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2003, réf. LSO-AG08745, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2003.

Les administrateurs ci-après ont été réélus par l'assemblée générale ordinaire du 12 mai 2003 et ce jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2004.

- Heinrich Wegmann, Zurich.
- Raymond Melchers, Luxembourg.
- Agnes F. Reicke, Zurich.
- Jörg Schultz, Zurich.

KPMG AUDIT, Luxembourg a été réélue comme réviseur d'entreprise jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2003.

Certifié sincère et conforme

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT

FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

J. Siebenaller / D. Breger

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2003, réf. LSO-AG08905. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(045654.3/736/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2003.

KIWI II MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 74.998.

—

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2003, réf. LSO-AH00304, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(045934.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2003.

KIWI II MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 74.998.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société tenue en date du 5 juin 2003, que:

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 ont été approuvés par l'Assemblée Générale.

Décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions.

L'Assemblée a ratifié le mandat de Maître Jean Steffen, lequel avait coopté par décision du conseil d'administration en date du 3 septembre 2002.

Les mandats d'administrateurs de Maître Alex Schmitt, avocat-avoué, ayant pour adresse professionnelle 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, de Monsieur Jean Steffen, avocat-avoué, ayant pour adresse professionnelle 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg et de Monsieur Camille Paulus, économiste, ayant pour adresse professionnelle 73, Côte d'Eich à L-1450 Luxembourg ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Lex Benoy, expert-comptable, ayant pour adresse professionnelle 13, rue Jean Bertholet à L-1233 Luxembourg ont été renouvelés jusqu'à la prochaine Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice se terminant au 31 décembre 2002.

Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2003, réf. LSO-AH00305. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(045932.3/751/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2003.

XMTCH MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 88.576.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2003, réf. LSO-AG08720, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2003.

Les administrateurs ci-après ont été réélus par l'assemblée générale ordinaire du 12 mai 2003 et ce jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2004.

- Heinrich Wegmann, Zurich.
- Raymond Melchers, Luxembourg.
- Agnes F. Reicke, Zurich.
- Jörg Schultz, Zurich.

KPMG AUDIT, Luxembourg a été réélue comme réviseur d'entreprise jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2003.

Certifié sincère et conforme

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT

FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

J. Siebenaller / D. Breger

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2003, réf. LSO-AG08898. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(045660.3/736/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2003.

BORG LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.

R. C. Luxembourg B 67.754.

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes au 31 décembre 2008, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'Administration

- Monsieur Thomas Patzelt, commerçant, né le 1^{er} janvier 1962 à D-Freiburg im Breisgau, demeurant à D-40764 Langenfeld, Möncherder Weg 9, (en remplacement de Monsieur Atanas Salabaschew, démissionnaire comme administrateur, président du conseil d'administration et administrateur-délégué).

- Monsieur Dr. Volkmar Willy Hermann Schneider, avocat, né le 30 octobre 1954 à D-Leverkusen, demeurant à D-51375 Leverkusen, Saarlauterner Strasse 19, (en remplacement de Monsieur Gilles Larmurier, démissionnaire).

- Monsieur Stephan Horn, avocat, né le 10 juillet 1971 à D-Gifhorn, demeurant à D-42897 Remscheid, Paul-Windgassen Strasse 5, (en remplacement de la société à responsabilité limitée A.M.S. ADMINISTRATIVE AND MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., démissionnaire).

Commissaire aux Comptes

La société à responsabilité limitée INTERAUDIT, S.à r.l., réviseur d'entreprises, R.C.S. Luxembourg B 29.501, avec siège à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie.

Luxembourg, le 28 juillet 2003.

Pour avis sincère et conforme

Pour BORG LUXEMBOURG S.A.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2003, réf. LSO-AG08843. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(045700.3/528/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2003.

F.W.L. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 83.467.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 août 2003, réf. LSO-AH00858, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(046031.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

EPP PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 93.122.

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2008, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'Administration

- Monsieur Michel Mc Donald, administrateur de société, né à Manchester (GB), le 10 janvier 1948, demeurant à L-4973 Dippach, 162, route de Luxembourg.
- Monsieur Alec Emmott, administrateur de sociétés, né à Dorking (GB), le 16 février 1947, demeurant à F-75001 Paris, 151, rue Saint-Honoré (en remplacement de Monsieur Neil Leslie Jones, démissionnaire).
- Monsieur Raimundo Rio, directeur général adjoint, né à Buenos Aires (Argentine), le 21 février 1944, demeurant à F-75001 Paris, 151, rue Saint-Honoré (en remplacement de Monsieur Benoît Prat-Stanford, démissionnaire).

Commissaire aux Comptes

- La société anonyme DELOITTE & TOUCHE S.A., R.C.S. Luxembourg B 67.895, avec siège à L-8009 Strassen, 3, route d'Arlon.

Luxembourg, le 18 juillet 2003.

Pour avis sincère et conforme

Pour EPP PARTICIPATIONS S.A.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2003, réf. LSO-AG08849. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(045708.3/528/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2003.

SB HOLDING A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 65.479.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2003, réf. LSO-AH00036, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2003.

Pour SB HOLDING A.G.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signatures

(045945.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2003.

PROVECO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 15.000,- EUR.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 151, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 52.540.

Société à responsabilité limitée constituée suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 13 octobre 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n°638 du 14 décembre 1995; statuts modifiés suivant actes reçus par le même notaire en date du 10 avril 1997, acte publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n°377 du 15 juillet 1997 et en date du 29 mai 1997, acte publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n°500 du 15 septembre 1997; statuts modifiés suivant actes reçus par Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, en date du 3 août 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n°842 du 19 novembre 1998, en date du 22 avril 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n°553 du 19 juillet 1999, en date du 6 février 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n°777 du 19 septembre 2001, et en date du 21 mars 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n°1085 du 16 juillet 2002.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2003, réf. LSO-AG08697, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2003.

PROVECO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée

Signature

Le gérant

(046103.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

**LORQUET S.A., Société Anonyme,
(anc. LORQUET HOLDING S.A.).**
Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 74.693.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 5 mai 2003*

Monsieur De Bernardi Alexis, Monsieur Diederich Georges et Monsieur Arno' Vincenzo sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Innocenti Federico est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2006.

Pour extrait sincère et conforme
LORQUET S.A. (anc. LORQUET HOLDING S.A.)
A. De Bernardi / G. Diederich
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2003, réf. LSO-AG08530. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(045955.3/545/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2003.

AGRI-FOOD INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 77.362.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 26 mai 2003*

Monsieur De Bernardi Angelo, Monsieur Ferrarini Lucio et Madame Ries-Bonani Marie-Fiore sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur De Bernardi Alexis est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2006.

Pour extrait sincère et conforme
Pour la société AGRI-FOOD INVESTMENTS S.A.
FIDUCIAIRE MANACO S.A.
M. Kara / A. Schaus
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2003, réf. LSO-AG08527. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(045956.3/545/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2003.

HELVOET PHARMA GROUP S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 67.838.

DISSOLUTION

In the year two thousand and three, on the thirtieth of June.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Mr Patrick Van Hees, jurist with professional address at L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich;

«the proxy»

acting as a special proxy of HELVOET PHARMA HOLDING S.A., having its registered office at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

«the mandator»

by virtue of a proxy under private seal given which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxy declared and requested the notary to act:

I.- That the «société anonyme» HELVOET PHARMA GROUP S.A., a limited company having its registered office at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 67.838, has been incorporated by deed enacted on December 23, 1998.

II.- That the subscribed share capital of the «société anonyme» HELVOET PHARMA GROUP S.A. amounts currently to EUR 21,070,950 (twenty one million seventy thousand nine hundred and fifty Euro), represented by 850,000 (eight hundred and fifty thousand) shares without nominal par value, fully paid up.

III.- That the mandator declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standings of HELVOET PHARMA GROUP S.A.

IV.- That the mandator acquired all shares of the predesignated company and that as a sole Shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the said company.

V.- That the mandator declares that all the known debts have been paid and that he takes over all assets, liabilities and commitments of the dissolved company and that the liquidation of the company is terminated without prejudice as it assumes all its liabilities.

VI.- That the shareholder's register of the dissolved company has been cancelled.

VII.- That the mandator fully discharges the Directors for their mandate up to this date.

VIII.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at the registered office of the dissolved company.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above-mentioned proxy-holder signed with Us, the notary, the present original deed.

**Follows the translation in French of the foregoing deed,
being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail.**

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède,
étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi.**

L'an deux mille trois, le trente juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Patrick Van Hees, juriste domicilié professionnellement au 15, Côte d'Eich à L-1450 Luxembourg;

«le mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spécial de HELVOET PHARMA HOLDING S.A., société ayant son siège social au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

«le mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme HELVOET PHARMA GROUP S.A., ayant son siège social au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 67.838, a été constituée suivant acte reçu le 23 décembre 1998.

II.- Que le capital social de la société anonyme HELVOET PHARMA GROUP S.A., prédésignée, s'élève actuellement à EUR 21.070.950 (vingt et un millions septante mille neuf cent cinquante Euro), représentés par 850.000 (huit cent cinquante mille) actions sans valeur nominale, intégralement libérées.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société HELVOET PHARMA GROUP S.A.

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2003, vol. 139S, fol. 56, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2003.

J. Elvinger.

(046152.3/211/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

EBM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 94.873.

—
STATUTES

In the year two thousand three, on the twentieth day of June.
Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr. Bjarne Deleuran Mumm, managing director, born in Guldsmedsh (Sweden), residing at Nytorrgsgatan 11B, SE-116 22 Stockholm,

here represented by Mrs. Stéphanie Colson, lawyer, residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy given on the 16th June 2003.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the Articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name EBM, S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at twenty-five thousand Euros (EUR 25,000), represented by one thousand (1,000) shares with a par value of twenty-five Euros (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of Article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) A and manager(s) B. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked *ad nutum*.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one manager A and one manager B.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the first of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2003.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Art. 18. At the time of winding-up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

Mr. Bjarne Deleuram Mumm, the appearing party, represented as stated hereabove, declares to have fully paid the shares by contribution in cash, so that the amount of twenty-five thousand Euros (EUR 25,000) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand four hundred Euros (EUR 1,400).

Resolutions of the sole shareholder

1) The Company will be administered by the following managers:

Manager A:

Mr. Bjarne Deleuram Mumm, managing director, born the 22 May 1951 at Guldsmedsh, Sweden and residing at Ny-torgsgatan 11B, SE-116 22 Stockholm.

Manager B:

- Mr. Dirk Cornelis Oppelaar, lawyer, born the 7/12/1968 at Kupang and residing at 62, rue de Reckenthal, L-2410 Luxembourg;

- Mrs. Stéphanie Yvonne Geneviève Colson, lawyer, born the 15/04/1976 at Remiremont, France and residing at 29, rue Alfred de Musset, L-2175 Luxembourg.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one manager A and one manager B.

- 2) The address of the corporation is fixed at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt juin.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Bjarne Deleuran Mumm, président-directeur général, né(e) le 22 mai 1951 à Guldsmesh (Suède), et demeurant à Nytorngsgatan 11B, SE-116 22 Stockholm (Suède),

ici représentée par Mademoiselle Stéphanie Colson, juriste, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration datée du 16 juin 2003.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination de EBM, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à vingt-cinq mille Euros (EUR 25.000), représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'Article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composé de gérant(s) A et de gérant(s) B. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent Article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2003.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Monsieur Bjarne Deleuran Mumm, précité, ici représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire les mille (1.000) parts sociales et les avoir libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de vingt-cinq mille Euros (EUR 25.000) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille quatre cents Euros (EUR 1.400).

Décision de l'associé unique

1) La Société est administrée par les gérants suivants:

Gérant A:

Monsieur Bjarne Deleuran Mumm, président-directeur général, né le 22 mai 1951 à Guldsmedsh, Suède et résidant à Nytorngsgatan 11B, SE-116 22 Stockholm.

Gérants B:

- Monsieur Dirk Cornelis Oppelaar, juriste, né le 7 décembre 1968 à Kupang, Indonésie et résidant au 62, rue de Reckenthal, L-2410 Luxembourg;

- Mademoiselle Stéphanie Yvonne Geneviève Colson, juriste, née le 15 avril 1976 à Remiremont, France, et résidant au 29, rue Alfred de Musset, L-2175 Luxembourg.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B.

2) L'adresse de la Société est fixée au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Colson, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2003, vol. 139S, fol. 41, case 6. – Reçu 250 euros.

Le Receveur ff.(signé): T. Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2003.

G. Lecuit.

(046122.3/220/241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

SUNSET FINANCE CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 94.874.

—
STATUTS

L'an deux mille trois, le onze juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. DAMIDOV LIMITED, ayant son siège social au N° 2 Commercial Centre Square, P.O. Box 71, Alofi, Niue,
2. GORDON SHIPPING & CO, ayant son siège social au N° 2 Commercial Centre Square, P.O. Box 71, Alofi, Niue,
les deux ici représentées par Mademoiselle Rosanna Garbin, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu de deux procurations sous seing privé données le 9 juillet 2003.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme, sous la dénomination de SUNSET FINANCE CORPORATION S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité pour l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriétés immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières, de créances, de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y attachés.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garanties, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune.

Le capital autorisé est fixé à cent mille Euros (100.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans, à partir de la publication des présents statuts, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions d'actions, sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme adapté à la modification intervenue.

Les actions peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne peut dépasser six ans, ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désignent un remplaçant temporaire. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président. Il se réunit sur la convocation du président ou, à défaut, de deux administrateurs. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 8. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, à produire en justice ou ailleurs, sont signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 9. Le conseil d'administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour effectuer les actes de dispositions et d'administration qui rentrent dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de la compétence du conseil d'administration.

Art. 10. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière soit à des administrateurs, soit à des tierces personnes, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société en observant les dispositions de l'Article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le conseil peut également conférer tous mandats spéciaux, par procuration authentique ou sous signatures privées.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 11. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'Article 10 des statuts.

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire et ratifier les actes qui intéressent la société.

Art. 14. L'assemblée générale statutaire se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier mardi du mois de novembre à 17.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales, même l'assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

Art. 15. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Tout actionnaire a le droit de vote en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 16. L'année sociale commence le premier juillet et finit le trente juin de l'année suivante.

Art. 17. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent du capital nominal.

L'assemblée décide souverainement de l'affectation du solde. Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le conseil d'administration. L'assemblée générale peut autoriser le conseil d'administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration est autorisé à effectuer la distribution d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales alors en vigueur.

La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres, en respectant les conditions prévues par la loi.

Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille, ils sont dépouillés de leur droit de vote et de leur droit aux dividendes.

Dissolution - Liquidation

Art. 18. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Dispositions particulières

Pour tous les points non spécifiés dans les présentes statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 30 juin 2004.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2004.

Souscription - Libération

Les comparants ont souscrit un nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants suivants:

Actionnaires	Capital souscrit EUR	Capital libéré EUR	Nombre d'actions
1) DAMIDOV LIMITED, préqualifiée.	100,-	100,-	1
2) GORDON SHIPPING & CO, préqualifiée.	30.900,-	30.900,-	309
Total:	31.000,-	31.000,-	310

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire instrumentant de sorte que la somme de trente et un mille Euros (31.000,- EUR) se trouve à la disposition de la société.

Déclaration

Le notaire soussigné de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ mille deux cent cinquante Euros (1.250,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) MAJENTEL S.A., ayant son siège social à L-1881 Luxembourg, 3, avenue Guillaume Kroll, R. C. Luxembourg B 77.599,
 - b) CLEVERDAN S.A., ayant son siège social à L-1881 Luxembourg, 3, avenue Guillaume Kroll, R.C. Luxembourg B 77.594,
 - c) Monsieur Gabriel Jean, administrateur de société, né à Arlon (B), le 5 avril 1967, avec adresse professionnelle à L-1881 Luxembourg, 3, avenue Guillaume Kroll.
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:

MONTBRUN REVISION, S.à r.l., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, R. C. Luxembourg B 67.501.
- 4.- L'adresse de la société est fixée à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
- 5.- La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera d'une année et prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2004.
- 6.- L'assemblée autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un administrateur.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Garbin, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2003, vol. 18CS, fol. 17, case 7. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2003.

G. Lecuit.

(046124.3/220/181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

ESTRELA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7620 Larochette, 68A, rue de Mersch.

R. C. Luxembourg B 94.878.

STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt-trois juillet.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

A comparu:

Madame Estrela Pessoa Ferreira, ouvrière, épouse de Monsieur José Manuel Da Cunha Santos, née à Cantanhede (Portugal), le 24 mai 1973, demeurant à L-7620 Larochette, 68A, rue de Mersch.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle déclare constituer:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de ESTRELA, S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Larochette.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un commerce d'articles électroménagers et audiovisuels.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société pour finir le trente et un décembre deux mille trois.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune.

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites par Madame Estrela Pessoa Ferreira, ouvrière, épouse de Monsieur José Manuel Da Cunha Santos, née à Cantanhede (Portugal), le 24 mai 1973, demeurant à L-7620 Larochette, 68A, rue de Mersch, et ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que l'associée unique reconnaît.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 12. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 14. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, le comparant s'en réfère aux dispositions légales.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cents euros (EUR 800,-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire a pris les décisions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-7620 Larochette, 68A, rue de Mersch.
- Est nommée gérante technique, pour une durée indéterminée, Madame Tomasia Silva Oliveira Pinto, ouvrière, épouse de Monsieur Paulo Jorge Silva Pinto, née à Ovar (Portugal), le 21 août 1978, demeurant à L-7621 Larochette, 39, rue du Moulin, ici présente et qui accepte.
- Est nommée gérante administrative, pour une durée indéterminée, Madame Estrela Pessoa Ferreira, préqualifiée.
- La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de la gérante technique et de la gérante administrative.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue d'elles connue aux comparants, connues du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Pessoa Ferreira, P. Silva Oliveira Pinto, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2003, vol. 139S, fol. 84, case 2. – Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 28 juillet 2003.

T. Metzler.

(046132.3/222/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

APSYS INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 94.881.

—
STATUTES

In the year two thousand three, on the twenty-sixth day of June.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Maurice Bansay, manager, born on the 19th July 1955, in Miliana (Algeria), residing at 198, avenue Victor Hugo, F-75116 Paris (France),

duly represented by Mrs. Dorothee Ciolino, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given, on June 25, 2003.

The proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has drawn up the following Articles of association of a limited liability company («société à responsabilité limitée») which it declares organized as following:

A. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. There is hereby established a company in the form of a société à responsabilité limitée, under the name of APSYS INVESTMENT, S.à r.l.

Art. 2. The company is established for an unlimited duration.

Art. 3. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its own obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or part of its assets.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may, directly or indirectly, acquire, transfer and manage real estate of whatever kind in whatever country or location.

It may further carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. The registered office of the company is established in Luxembourg City.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the sole shareholder or of the general meeting of shareholders.

The address of the registered office may be transferred within the town limits of Luxembourg City by simple resolution of the board of managers.

B. Share capital - Shares

Art. 5. The share capital is set at twelve thousand five hundred euros (12,500.- EUR) consisting of one hundred shares (100) having a par value of one hundred twenty-five Euros (125.- EUR) each.

Art. 6. The share capital may be increased or reduced by a resolution of the sole shareholder or of the general meeting of shareholders according to article 13 of these articles of association.

Art. 7. Each share gives its holder a right over the assets and the profit of the company, in proportion with the total of shares representing the corporate capital.

Art. 8. The company will recognise only one holder per share. In case a share is held by more than one person, the persons claiming the ownership will have to appoint one sole proxy to represent the share in relation to the company. The company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been designated as the sole owner in relation to the company.

Art. 9. Corporate shares are transferred to third parties after a resolution of the sole shareholder or of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the corporate capital.

Art. 10. The company shall not be dissolved following the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

C. General meeting of shareholders

Art. 11. Every shareholder shall be entitled to take part in the resolutions.

Each shareholder shall have a number of votes equal to the number of shares held by him.

The sole shareholder is vested with all the powers of the general meeting of shareholders.

Art. 12. If the company has less than 25 shareholders, no general meeting shall take place.

No decision shall be validly adopted unless it has been adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital.

If that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

Art. 13. Shareholders may not change the nationality of the company otherwise than by unanimous vote.

Any other changes to the articles shall be resolved upon by the sole shareholder or a majority of shareholders representing three quarters of the corporate capital.

However, in no case may the majority oblige any of the shareholders to increase his participation in the company.

D. Board of managers

Art. 14. The company shall be managed by a board of managers.

Art. 15. Managers are appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders for an unlimited period of time.

The sole shareholder or the general meeting of shareholders shall determine their remuneration.

Any manager may be removed with or without cause by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders.

Art. 16. The board of managers shall meet upon call by any of the managers.

Written or oral notice of any meeting of the board of managers must be given to the other managers.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such a meeting.

Decision shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting. If only two managers are appointed, resolution shall be adopted by unanimity.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex, telefax, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 17. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by at least two managers.

Art. 18. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of management and disposition in the company's interest.

When only one manager is appointed, he is vested with all the powers of the board of managers.

All powers not expressly reserved by law or by these articles to the sole shareholder or to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers.

Art. 19. The company shall be bound by the signature of its single manager or in case of plurality of managers by the joint signature of any two managers.

E. Financial year - Profits

Art. 20. The accounting year of the company shall begin on 1st January of each year and shall terminate on 31st December.

Art. 21. From the annual net profits of the company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve. His allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the corporate capital of the company, as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 6 hereof.

The sole shareholder or the general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of managers, will determine how the remainder of the annual net profit will be disposed of.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers.
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve.
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole shareholder or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the shareholders.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the company are not threatened.

Art. 22. At the end of each year, the board of managers must establish the annual accounts and an inventory describing the assets and liabilities of the company.

Any shareholder can consult these accounts and inventory at the registered office.

F. Liquidation

Art. 23. In the event of dissolution of the company the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the sole shareholder or by the meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

G. Final clause - Applicable law

Art. 24. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of August 10th, 1915 on commercial companies.

Transitional provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the company and shall terminate on December 31, 2003.

Subscription and payment

The subscriber has subscribed as mentioned hereafter:

Maurice Bansay: 100 shares.

All the shares have been entirely paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) is as of now available to the company, as it has been justified to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred and fifty Euros (EUR 1,250.-).

Resolutions of the sole shareholder

The above named person, acting as sole shareholder, has immediately passed the following resolutions:

1. The number of managers is fixed at two.
2. The following persons are appointed as managers for an unlimited period:
 - a) Mr Dirk Cornelis Oppelaar, Lawyer, residing at 62, rue de Reckenthal, L-2410 Luxembourg, born on 7th December 1968 in Kupang (Indonesia),
 - b) Mr Maurice Bansay, manager, residing at 198, avenue Victor Hugo, F-75116 Paris (France), born on the 19th July 1955, in Miliana (Algeria).
3. The address of the Company is set in L-2636, Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the appearing person, the said person signed with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt six juin.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Maurice Bansay, gérant de société, résidant au 198, avenue Victor Hugo, F-75116 Paris (France), né le 19 juillet 1955 à Miliana (Algérie),

dûment représentée par Madame Dorothee Ciolino, employée privée, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée le 25 juin 2003.

La procuration signée ne varietur par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme suit:

A. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination APSYS INVESTMENT, S.à r.l.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra, de manière directe ou indirecte, acquérir, transférer ou gérer des immeubles quels que soient la nature, le pays ou la localisation de ces immeubles.

Elle pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui, directement ou indirectement, favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être créé par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social de la société peut être transféré à l'intérieur des limites de la ville de Luxembourg sur simple décision du conseil de gérance.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- euros) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125 euros) chacune.

Art. 6. Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 13 des présents statuts.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à son propriétaire à une fraction des actifs et bénéfices de la société, en proportion avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 8. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par part sociale. Si la propriété de la part sociale est indivise, démembrement ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur la part sociale devront désigner un mandataire unique pour présenter la part sociale à l'égard de la société. La société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 9. Les parts sociales ne sont transmises à des tiers à la société qu'après une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 10. La société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

C. Assemblées générales des associés

Art. 11. Chaque associé peut prendre part aux décisions.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre des parts sociales qu'il possède.

L'associé unique exerce les pouvoirs de l'assemblée générale des associés.

Art. 12. Si la société a moins de 25 associés, aucune assemblée générale ne sera tenue.

Aucune décision n'est valablement prise à moins qu'elle n'ait été adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandées, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Art. 13. Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la société.

Toutes autres modifications des statuts sont décidées par l'associé unique ou à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toutefois, en aucun cas la majorité ne peut obliger un des associés à augmenter sa part sociale.

D. Conseil de gérance

Art. 14. La société est gérée par un conseil de gérance.

Art. 15. Les gérants sont nommés par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, pour une période indéterminée.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés décide de leur rémunération.

Tout gérant pourra être révoqué avec ou sans motif par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

Art. 16. Le conseil de gérance se réunira sur demande de l'un quelconque des gérants.

Une convocation écrite ou orale à la réunion doit être donnée aux autres gérants.

Chaque gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à cette réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion. S'il n'y a que deux gérants, les décisions sont prises à l'unanimité.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 17. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance doivent être signés par au moins deux gérants.

Art. 18. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Si un seul gérant est nommé, il exerce les pouvoirs du conseil de gérance.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés par la loi ou par les présents statuts à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du conseil de gérance.

Art. 19. La société est engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

E. Exercice social - Bénéfices

Art. 20. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 21. Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé 5% (cinq pour cent) pour la formation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social, tel que prévu à l'article 5 des présents statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés déterminera, sur proposition du conseil de gérance, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérants ou par le conseil de gérance.
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 22. A la fin de chaque année sociale, le conseil de gérance établit un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et des passifs de la société ainsi que les comptes annuels.

Chaque associé peut prendre connaissance des comptes annuels et de l'inventaire de la société au siège social.

F. Liquidation

Art. 23. En cas de la liquidation de la société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou personnes morales, nommés par l'associé unique ou le conseil de gérance qui décide de la liquidation et qui déterminera également leurs pouvoirs et rémunérations.

G. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 24. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents statuts, il est fait référence à la Loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la société et se terminera le 31 décembre 2003.

Souscription et libération

Le souscripteur a souscrit les parts sociales comme suit:

Maurice Bansay 100 parts sociales

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui seront mis à sa charge en raison de sa constitution sont évalués à environ mille deux cent cinquante Euros (1.250,- EUR).

Résolution de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des gérants est fixé à deux (2).
2. Les personnes suivantes ont été nommées gérants pour une durée indéterminée:
 - a) Monsieur Dirk C. Oppelaar, juriste, résident au 62, rue de Reckenthal, L-2410 Luxembourg, né le 7 Décembre 1968 à Kupang (Indonésie);
 - b) Monsieur Maurice Bansay, gérant, demeurant au 198, avenue Victor Hugo, F-75116 Paris (France), né le 19 juillet 1955 à Miliana (Algérie).
3. L'adresse de la société est à L-2636, Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire de présent acte.

Signé: D. Ciolino, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2003, vol. 140S, fol. 11, case 1. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2003.

G. Lecuit.

(046142.3/220/317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

PROMOBUILD, Société à responsabilité limitée.

Capital social: 12.500,- EUR.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 72, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 66.013.

Société à responsabilité limitée constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 30 juillet 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N°807 du 5 novembre 1998; statuts modifiés suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 1^{er} août 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N°301 du 25 avril 2001, et suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 juin 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N°1455 du 8 octobre 2002.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2003, réf. LSO-AG08700, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2003.

PROMOBUILD, Société à responsabilité limitée

Signature

(046105.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

DANILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 87.794.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le premier juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Willem Van Cauter, réviseur d'entreprises, demeurant à Mamer,

«le mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spécial de BRIDGEPOINT CAPITAL SAS, une société par actions simplifiée de droit français, ayant son siège social à 9, Rue de Phalsbourg, F-75017 Paris (France), immatriculée sous le numéro R.C.S. Paris B 380223313;

«le mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme DANILUX S.A, ayant son siège social à L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 87.794, a été constituée suivant acte reçu le 14 juin 2002, publié au Mémorial C numéro 1252 du 28 août 2002.

II.- Que le capital social de la société anonyme DANILUX S.A., prédésignée, s'élève actuellement à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros), représentés par 15.500 (quinze mille cinq cents) actions de EUR 2,- (deux Euros) chacune.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société DANILUX S.A.

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs, commissaire de surveillance et directeurs de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: W. Van Cauter, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2003, vol. 139S, fol. 60, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2003.

J. Elvinger.

(046150.3/211/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

VOYAGES ET AUTOCARS ERNY WEWER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: 12.500,- EUR.**

Siège social: L-6169 Eschweiler, 18, rue de l'Ecole.

R. C. Luxembourg B 78.167.

Société à responsabilité limitée constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 5 octobre 2000, acte publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N°226 du 28 mars 2001.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2003, réf. LSO-AG08708, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2003.

VOYAGES ET AUTOCARS ERNY WEWER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée

Signature

(046108.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

EURO REALTY, Société à responsabilité limitée.
Registered office: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.
R. C. Luxembourg B 94.909.

STATUTES

In the year two thousand three, on the twenty-seventh of June.
Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

GULF INVESTMENT HOUSE, a company incorporated and existing under the laws of Kuwait, registered with the Commercial Registration Department of Ministry of Commerce & Industry under the number 74208, having its registered office at 1st Floor, Office No. 6, Souk Al-Safat, Commercial Area No. 9, Abdullah Mubarak Street, Kuwait, here represented by Mrs Sabine Ducroux, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Kuwait, on June 25, 2003.

The said proxy, initialed ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of memberships or similar corporate structures.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of EURO REALTY.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the

Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix(es) the term of its/their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the individual signature of any manager.

Art. 13. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 17. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 18. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 19. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 20. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 21. The Company's year commences on the 1st of January and ends on the 31st of December for each year.

Art. 22. Each year on the 1st of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 23. Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Transitional disposition

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2003.

Subscription and payment

The five hundred (500) shares have been subscribed by GULF INVESTMENT HOUSE, prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand euros.

General meeting of partners

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg;
2. Mr Bader A. Al-Ali, company executive, residing at C/o GULF INVESTMENT HOUSE, PO Box 28808, Safat, 13149, Kuwait, is appointed manager of the Company for an indefinite period;
3. Mr Ahamed Nawal Saheed, investment banker, residing at C/o GULF INVESTMENT HOUSE, PO Box 28808, Safat, 13149, Kuwait, is appointed manager of the Company for an indefinite period;
4. Ms. Catherine Koch, director, residing at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, is appointed manager of the Company for an indefinite period.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

GULF INVESTMENT HOUSE, une société constituée et régie selon les lois du Koweït, enregistrée sous le numéro 74208 auprès du «Commercial Registration Department of Ministry of Commerce & Industry», ayant son siège social à 1st Floor, Office No. 6, Souk Al-Safat, Commercial Area No. 9, Abdullah Mubarak Street, Koweït,

ici représentée par Madame Sabine Ducroux, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de EURO REALTY.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représentée par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/est librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

Art. 13. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contract(ent), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 18. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 19. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 20. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 21. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 22. Chaque année, au 1^{er} décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2003.

Souscription et libération

GULF INVESTMENT HOUSE, prénommée, a souscrit cinq cents (500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué environ à deux mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associée, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg;
2. Monsieur Bader A. Al-Ali, administrateur de sociétés, demeurant à c/o GULF INVESTMENT HOUSE, PO Box 28808, Safat, 13149, Koweït, est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée;
3. Monsieur Ahamed Nawal Saheed, banquier, demeurant à c/o GULF INVESTMENT HOUSE, PO Box 28808, Safat, 13149, Koweït, est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée;
4. Madame Catherine Koch, directeur, demeurant à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, est nommée gérante de la Société pour une durée indéterminée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Ducroux, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 juillet 2003, vol. 877, fol. 82, case 6. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 juillet 2003.

J.-J. Wagner.

(046275.3/239/313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

A T M S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 50, boulevard J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 80.346.

L'an deux mille trois, le quatre août.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de A T M S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social au 50, boulevard J.-F. Kennedy, L-4170 Esch-sur-Alzette, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 80.346 (ci-après: «la Société»).

La Société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 21 décembre 2000, publié au Mémorial C numéro 714 du 3 septembre 2001.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois, suivant assemblée générale extraordinaire, tenue par devant le notaire soussigné, en date du 25 juillet 2002, publié au Mémorial C numéro 1399 du 26 septembre 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Joseph Ziliox, administrateur de société, demeurant à F-57730 Folschviller (France).

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Brendan D. Klapp, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux (Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Benoît Ziliox, soudeur, demeurant à F-57730 Folschviller (France).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Confirmation de l'actuel administrateur Monsieur Joseph Ziliox, demeurant au 1, Impasse des Lilas, F-57730 Folschviller, dans ses fonctions de seul et unique administrateur-délégué de la Société et Confirmation de ses pouvoirs.

2.- Modification de l'article douze (12) des statuts de la Société, quant à la signature sociale, de sorte que cet article ait la teneur suivante:

«Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs.»

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend chaque fois à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de confirmer le mandat de Monsieur Joseph Ziliox, demeurant au 1, Impasse des Lilas, F-57730 Folschviller, à partir du jour de cette présente assemblée générale, en sa qualité de seul et unique administrateur-délégué de la Société, tout en lui conférant les pouvoirs d'engager la Société A T M S.A. sous sa signature individuelle dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'article douze (12) des statuts de la Société, quant à la signature sociale, de sorte que cet article douze (12) ait dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Belvaux (Luxembourg), en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. Ziliox, B. D. Klapp, B. Ziliox, J.J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 août 2003, vol. 879, fol. 21, case 7.- Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 5 août 2003.

J.-J. Wagner.

(046308.3/239/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

A T M S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 50, boulevard J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 80.346.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 5 août 2003.

J.-J. Wagner.

(046310.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

AUTO-MOTO-ECOLE PATRICK WARNIER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 12.500,- EUR.

Siège social: L-4950 Bascharage, 54B, avenue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 61.746.

Société à responsabilité limitée constituée suivant acte reçu par Maître Frank Molitor, notaire alors de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 14 novembre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n°115 du 23 février 1998; acte modificatif reçu par le même notaire en date du 6 mars 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n°924 du 18 juin 2002.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2003, réf. LSO-AG08704, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2003.

AUTO-MOTO-ECOLE PATRICK WARNIER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée

Signature

(046106.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

SPECIALISED ENGINEERING HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,-

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 69.338.

Extrait des résolutions prises par l'Associé Unique en date du 31 juillet 2003

- L'Associé Unique nomme Monsieur Patrick Dronier, demeurant rue Clémenceau à F-57133 Ars-sur-Moselle au poste d'administrateur de la société. Son mandat prendra fin lors des résolutions que prendra l'Associé Unique lors de l'approbation des comptes 2002.

Luxembourg, le 31 juillet 2003.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2003, réf. LSO-AG08060. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046394.3/655/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

TRASFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 30.988.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 6 août 2003, réf. LSO-AH01052, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 juillet 2003.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(046207.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

VALINK HOLDING S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 63.419.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 6 août 2003, réf. LSO-AH01055, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 juillet 2003.

Le Liquidateur

Signatures

(046211.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

DICAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 36.049.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 août 2003, réf. LSO-AH00709, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Pour le Conseil d'Administration

Signatures

(046220.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

LUXBAUHAUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 12.500,- EUR.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 28, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 87.510.

EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal d'acceptation de cession de parts reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 juillet 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2003, vol. 139S, fol. 69, case 7, qu'après cession de parts les cent (100) parts sociales représentatives du capital social sont attribuées à l'associé unique Monsieur Robert Zupanoski, indépendant, né à Struga (Mazédonie), le 30 juillet 1968, demeurant à L-4040 Esch-sur-Alzette, 14, rue Xavier Brasseur.

Pour extrait conforme délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2003.

J-P. Hencks.

(046191.3/216/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

LUXBAUHAUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 28, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 87.510.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J-P. Hencks.

(046193.3/216/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

INTERNATIONAL PURCHASE & RENTAL SERVICES (IPRS) S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 94.864.

—
STATUTES

In the year two thousand three, on the thirtieth of June.

Before us Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. TYNDALL MANAGEMENT (SAMOA) S.A., having its registered office at Level 2, Lotemau Centre, Vaea Street, Apia Samoa, R.C. n° 5966,

here represented by TRUST INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., having its registered office in L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue, itself represented by its managing director, Mr Jan A.J. Bout, managing director, residing in Luxembourg,

by virtue of a general power of attorney dated on December 7, 1999.

2. NATIONWIDE MANAGEMENT (SAMOA) S.A., having its registered office at Level 2, Lotemau Centre, Vaea Street, Apia Samoa, R.C. n° 5967,

here represented by TRUST INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., prenamed, itself represented as there above mentioned,

by virtue of a general power of attorney dated on December 7, 1999.

Such appearing parties, acting in the here above stated capacities, have drawn up the following articles of a joint stock company which they intend to organize among themselves.

Name - Registered offices - Duration - Object - Capital**Art. 1.** Between the abovementioned persons and all those that may become owners of the shares created hereafter, a joint stock company is herewith organised under the name of INTERNATIONAL PURCHASE & RENTAL SERVICES (IPRS) S.A.**Art. 2.** The registered offices are in Luxembourg-City.

The company may establish branch offices, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the Municipality of the registered offices by a simple decision of the board of directors.

If extraordinary events either political, economical or social that might create an obstacle to the normal activities at the registered offices or to easy communications of these offices with foreign countries should arise or be imminent, the registered offices may be transferred to another country till the complete cessation of these abnormal circumstances. This measure, however, shall not affect the nationality of the company, which will keep its Luxembourg nationality, notwithstanding the provisional transfer of its registered offices.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered offices and inform third persons.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.**Art. 4.** The corporation may carry out for personal purposes trading in securities of any kind and any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at thirty-three thousand euros (33,000.- EUR) represented by three hundred and thirty (330) shares with a par value of one hundred euros (100.- EUR) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, except those shares for which the law prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Management - Supervision**Art. 6.** The company is administered by a board of not less than three officers, shareholders or not, who are appointed for a term which may not exceed six years by the General Meeting of shareholders and can be dismissed at any time.

If the post of a director elected by the General Meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally appoint a replacement. In this case, the next General Meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. The first chairman is appointed by the General Meeting. In the case the chairman is unable to carry out his duties, he is replaced by the director designated to this effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions, if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that every director can represent only one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, cable, telex or telefax, confirmed by letter.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the director's meetings.

Art. 8. All decisions by the board shall require an absolute majority. In case of an equality of votes, the chairman of the meeting carries the decision.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

The copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. Full and exclusive powers for the administration and management of the company are vested in the board of directors, which alone is competent to determine all matters not reserved for the General Meeting by law or by the present articles.

Art. 11. The board of directors may delegate the daily management to directors or to third persons who need not be shareholders of the company. Delegation of daily management to a member of the board is subject to previous authorization by the General Meeting of shareholders.

Art. 12. Towards third parties the company is in all circumstances committed by the joint signatures of two directors or by the single signature of a delegate of the board acting within the limits of his powers. In their current relations, with the public administrations, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, who are appointed by the General Meeting which fixes their number and their remuneration.

The duration of the term of office of an auditor is fixed by the General Meeting. It may not, however, exceed six years.

General Meeting

Art. 14. The General Meeting represents the whole body of the shareholders. It has the most extensive powers to decide on the affairs of the company. The convening notices are made in the form and delay prescribed by law.

Art. 15. The annual General Meeting is held in the commune of the registered offices at the place specified in the notice convening the meeting on the 2nd Monday of June at 9.00 a.m. and for the first time in 2004.

If such day is a holiday, the General Meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The directors or the auditors may convene an extraordinary General Meeting. It must be convened at the request of shareholders representing one fifth of the company's capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on January 1st and ends on December 31st. The first business year begins today and ends on December 31st, 2003.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal prescriptions.

It submits these documents with a report of the company's operations one month at least before the Statutory General Meeting to the statutory auditors.

Art. 19. After deduction of general expenses and all charges, the balance represents the net profit of the company. Five percent of this net profit shall be allocated to the legal reserve fund. Such deduction will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the share capital of the company.

The balance is at the disposal of the General Meeting.

Advances and dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The General Meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the reimbursement of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the General Meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical bodies, appointed by the General Meeting which will specify their powers and remunerations.

General Dispositions

Art. 21. As regards the matters which are not specified in the present articles, the parties refer and submit to the provisions of the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies and to the laws modifying it.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions enumerated in article 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately one thousand nine hundred euros (1,900.- EUR).

Subscription

The shares have been subscribed to as follows:

1. TYNDALL MANAGEMENT (SAMOA) S.A., prenamed, one hundred and seventy shares. . . .	170
2. NATIONWIDE MANAGEMENT (SAMOA) S.A., prenamed, one hundred and sixty shares . . .	160
Total: three hundred and thirty shares	330

The subscribed capital has been entirely paid up in cash. The result is that as of now the company has at its disposal the sum of thirty-three thousand euros (33,000.- EUR) as was certified to the notary executing this deed.

Extraordinary General Meeting

The above named parties, representing the whole of the subscribed capital, holding themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions.

1.- The company's address is fixed at L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue, 1st Floor (C/O TURNER AUDIT & DOMICILIATION COMPANY).

2.- The following have been elected as directors, their term of office expiring at the General Meeting of the year 2008:

a) TYNDALL MANAGEMENT (SAMOA) S.A., prenamed,

b) NATIONWIDE MANAGEMENT (SAMOA) S.A., prenamed,

c) ALPMANN HOLDINGS LIMITED, having its registered office in Road Town, Tortola, BVI, R.C. n°90925.

3.- The following has been appointed as statutory auditor, his term of office expiring at the General Meeting of the year 2008:

FIDUCIARY & ACCOUNTING SERVICES, having its registered office in Road Town, Tortola, BVI, R.C. n° 303554.

4.- The board of directors is authorized to delegate the daily management of the company as well as the representation concerning the daily management to a member of the board of directors.

Meeting of the Board of Directors

According to the powers granted, the members of the board, duly present or represented, and accepting their nomination, have immediately thereafter proceeded to appoint by unanimous vote NATIONWIDE MANAGEMENT (SAMOA) S.A., as managing director, having sole signatory powers.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le trente juin.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. TYNDALL MANAGEMENT (SAMOA) S.A., ayant son siège social à Level 2, Lotemau Centre, Vaea Street, Apia Samoa, R.C. n° 5.966,

ici représentée par TRUST INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue, elle-même représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Jan A.J. Bout, administrateur-délégué, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'un pouvoir général daté du 7 décembre 1999.

2. NATIONWIDE MANAGEMENT (SAMOA) S.A., ayant son siège social à Level 2, Lotemau Centre, Vaea Street, Apia Samoa, R.C. 5.967,

ici représentée par TRUST INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., préqualifiée, elle-même représentée comme dit ci-avant,

en vertu d'un pouvoir général daté du 7 décembre 1999.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de INTERNATIONAL PURCHASE & RENTAL SERVICES (IPRS) S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles de droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société pourra accomplir pour ses besoins propres le commerce de valeurs de toute nature ainsi que toutes autres opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente-trois mille euros (33.000,- EUR) représenté par trois cent trente (330) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions. La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle. En cas de nomination sans indication d'un terme, les nominations sont faites pour la durée de 6 ans.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un

seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 2^{ème} lundi du mois de juin à 9.00 heures et pour la première fois en 2004.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence aujourd'hui et se termine le 31 décembre 2003.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille neuf cents euros (1.900,- EUR).

Souscription

Les actions ont été souscrites comme suit:

1. TYNDALL MANAGEMENT (SAMOA) S.A., préqualifiée, cent soixante-dix actions	170
2. NATIONWIDE MANAGEMENT (SAMOA) S.A., préqualifiée, cent soixante actions	160
Total: trois cent trente actions.	330

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente-trois mille euros (33.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- L'adresse de la société est fixée à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue, 1^{er} étage (c/o TURNER AUDIT & DOMICILIATION COMPANY).

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2008:

a) TYNDALL MANAGEMENT (SAMOA) S.A., préqualifiée,

b) NATIONWIDE MANAGEMENT (SAMOA) S.A., préqualifiée,

c) ALPMANN HOLDINGS LIMITED, ayant son siège social à Road Town, Tortola, BVI, R.C. 90.925.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2008:

FIDUCIARY & ACCOUNTING SERVICES, ayant son siège social à Road Town, Tortola, BVI, R.C. 303.554.

4.- Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Réunion du Conseil d'Administration

Ensuite les membres du conseil d'administration, tous présents ou représentés, et acceptant leur nomination, ont désigné à l'unanimité en conformité des pouvoirs leur conférés par les actionnaires NATIONWIDE MANAGEMENT (SAMOA) S.A., comme administrateur-délégué, ayant le pouvoir de signer seul.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. A. J. Bout, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2003, vol. 139S, fol. 58, case 10.— Reçu 330 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2003.

G. Lecuit.

(046100.3/220/320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

NAET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 47.518.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2003, réf. LSO-AH00597, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(046036.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

COMMANDITE FINANCIERE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 81.758.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2003, réf. LSO-AH00601, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(046037.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

**ASSOCIATION LUXEMBOURGEOISE DES ORGANISATEURS DU GRAND DEPART DU TOUR DE FRANCE EN 2002, A.s.b.l., Association sans but lucratif,
(anc. ASSOCIATION LUXEMBOURGEOISE DES ORGANISATEURS D'UNE ETAPE DU TOUR DE FRANCE EN 1992, A.s.b.l.).**

Siège social: L-1111 Luxembourg, rue de l'Abattoir.

DISSOLUTION

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Les trois membres ayant constitué conformément à l'article 1^{er} de ses statuts L'ASSOCIATION LUXEMBOURGEOISE DES ORGANISATEURS DU GRAND DEPART DU TOUR DE FRANCE EN 2002, A.s.b.l., siège social à Luxembourg, rue de l'abattoir, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils reconnaissent avoir été dûment convoqués et ont adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

Sur la base du rapport des commissaires aux comptes de ce jour, la clôture définitive du bilan de l'association est prononcée.

Deuxième résolution

En exécution de l'article 18 des statuts l'avoir financier de l'association est versé à parts égales à L'Etat Luxembourgeois et à la Ville de Luxembourg.

Troisième résolution

En vertu de l'article 17 des statuts, il est décidé de dissoudre L'ASSOCIATION LUXEMBOURGEOISE DES ORGANISATEURS DU GRAND DEPART DU TOUR DE FRANCE EN 2002, A.s.b.l. avec effet immédiat.

Fin de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Luxembourg, le 2 juillet 2003.

Pour la FEDERATION DU SPORT CYCLISTE LUXEMBOURGEOIS

J. Regenwetter

Président

Pour la Ville de Luxembourg

P. Helminger

Bourgmestre

Pour l'Etat Luxembourgeois

A. Brasseur

Ministre

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2003, réf. LSO-AH00284. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046270.3/000/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

NASKA GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 55.057.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2003, réf. LSO-AH00610, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

(045976.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

A HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R. C. Luxembourg B 80.718.

Le bilan au 28 février 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2003, réf. LSO-AG05787, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2003.

Pour A HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(046016.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

NATEXIS BANQUES POPULAIRES (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 28, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 35.141.

Résolution prise lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 20 mars 2003

Monsieur André-Jean Olivier est nommé Administrateur en remplacement de Monsieur Patrice Crolais, démissionnaire, pour la durée du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire approuvant les comptes de 2007.

Luxembourg, le 20 mars 2003.

Certifié sincère et conforme

Pour NATEXIS BANQUES POPULAIRES (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2003, réf. LSO-AG08440. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046328.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

VETECHAL INTERNATIONAL, Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling.
R. C. Luxembourg B 72.664.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2003, réf. LSO-AF05965, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 juillet 2003.

VETECHAL INTERNATIONAL S.A.

Signature

(046367.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

EUROINFO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 56.038.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 août 2003, réf. LSO-AH00707, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 juin 2003.

Pour le Conseil d'Administration

A. Camerini / P. Camerini

Administrateurs

(046221.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

DIMALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 74.655.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 août 2003, réf. LSO-AH00705, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 juin 2003.

Pour le Conseil d'Administration

G. Schneider / M. Gillardin

Administrateurs

(046223.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

PRIVATE EQUITY PARTNERS (LUX) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 76.194.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2003.

E. Schlessler.

(046240.3/227/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

DIMALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 74.655.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 août 2003, réf. LSO-AH00702, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 juin 2003.

Pour le Conseil d'Administration

G. Schneider / M. Gillardin

Administrateurs

(046228.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

FADASO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 51.084.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 août 2003, réf. LSO-AH00701, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 1^{er} août 2003.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

(046224.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

BOVENTI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 71.688.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 août 2003, réf. LSO-AH01069, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

N. Schaeffer jr. / M. Candela

Administrateurs

(046226.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

EUROTOURISTIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 85.956.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 août 2003, réf. LSO-AH00862, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(046033.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

IMX, Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 83.036.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 août 2003, réf. LSO-AH00859, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(046032.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

OLEMAR INTERNATIONAL S.A. LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 78.193.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le seize juillet.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société GLOBAL SERVICES OVERSEAS INC., société de droit panaméen, avec siège social à 1014 El Dorado, Panama (République de Panama), East 53rd Street, Swiss Bank Building, Second Floor, inscrite sous le numéro 42169 auprès du registre publique de Panama,

ici représentée par Monsieur Claude Faber, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Royal,

en vertu d'une procuration générale déposée au rang des minutes du notaire Robert Schuman, de résidence à Diefendange, en date du 3 mai 2000, enregistrée à Esch-sur-Alzette, le 5 mai 2000, vol. 849, fol. 66, case 9,

agissant au nom et pour compte de:

La société OLEMAR FINANCIAL S.A., société de droit panaméen, avec siège social à 1014 El Dorado, Panama (République de Panama), East 53rd Street, Swiss Bank Building, Second Floor, inscrite sous le numéro 386544 auprès du registre publique de Panama,

vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Lugano, le 10 juillet 2003, laquelle restera annexée au présent acte,

ci-après «la Soussignée».

Lequel comparant a requis le notaire d'acter ce qui suit:

1.- Qu'il existe une société anonyme sous la dénomination de OLEMAR INTERNATIONAL S.A. LUXEMBOURG, avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

ci-après «la Société»,

inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B, numéro 78.193, constituée suivant acte du notaire soussigné, en date du 5 octobre 2000, publié au Mémorial C numéro 224 du 27 mars 2001.

2.- Que le capital social est fixé à deux cent mille euros (200.000,- €), représenté par deux cents (200) actions d'une valeur nominale de mille euros (€ 1.000.-) chacune, entièrement libérées.

3.- Que la Soussignée est devenue successivement propriétaire de toutes les actions, ce dont la preuve a été rapportée au notaire soussigné.

4.- Qu'en tant que seule actionnaire, la Soussignée déclare expressément vouloir dissoudre et liquider la Société, celle-ci ayant cessé toute activité.

5.- Que la Soussignée connaît parfaitement la situation financière et les statuts de la Société.

6.- Que la Soussignée, actionnaire unique, se considérant comme liquidateur, déclare avoir réglé ou provisionné tout le passif de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société, même inconnus à ce jour.

7.- Que la Soussignée donne décharge expresse aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de l'acte notarié, ainsi qu'au notaire soussigné du chef de la documentation de cet acte.

8.- Que la Soussignée remet au notaire toutes les actions de la Société en sa possession pour destruction.

9.- Que partant, la liquidation de la Société est achevée.

10.- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq (5) années à l'ancien siège de la Société à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Faber, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2003, vol. 139S, fol. 78, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2003.

J.-P. Hencks.

(044770.3/216/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2003.

BOITO & KOSCIELNA ARCHITECTES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 29B, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 88.000.

—

Extrait de la décision collective des Associés en date du 24 juillet 2003

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la société BOITO & KOSCIELNA ARCHITECTES, S.à r.l., du 16, rue de la Boucherie, L-1247 Luxembourg au 29B, boulevard Grande-Duchesse, L-1331 Luxembourg, le siège effectif était établi à cette adresse depuis le 1^{er} juillet 2003.

Strassen, le 29 juillet 2003.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2003, réf. LSO-AH00232. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046271.3/578/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.